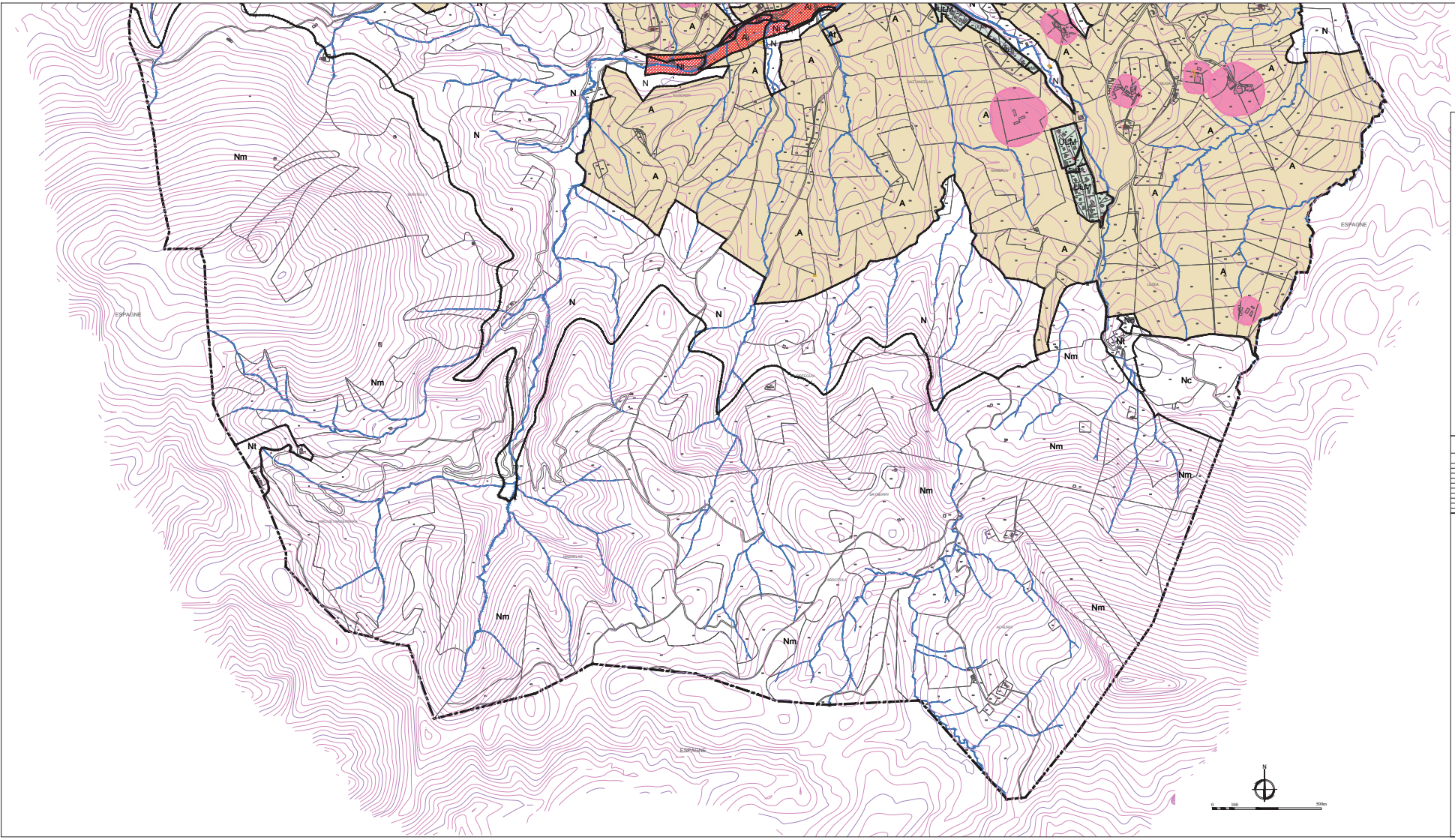

LEGENDE

Limite communale

Zonage du PLU

Élément du paysage identifié et localisé en application de l'art. L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Élément bâti identifié et localisé en application de l'article L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé

Emplacement réservé pour élargissement de voie

Bâti existant non figurant pas ou figurant pas sur le fond de plan cadastral, repérés d'après plans de masse de permis de construire (mise à jour 2014)

Courbes de niveau (Pas de 10m)

A TITRE INFORMATIF

Bâtiment d'élevage - Périmètre 50m et 100m (Inventaire 2013)

Site classé de la Rhune

Site classé du Bourg et d'Ostiar

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPI du 8/12/2011)

Zone verte: construction autorisée sous condition

Zone rouge: construction interdite

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	INTITULE	AU BENEFICE DE
1	Démolition de la Rhila aux rez de Dingueni	Commune
2	Élargissement de voirie	Département
3	Aménagement du carrefour public de l'espace libre entre les façades et la chaussée	Commune
4	Parking station d'épuration	Commune
5	Aire de stockage communal	Commune
6	Confortement de protection contre les crues, zone d'habitement	Commune
7	Élargissement de 3m de large de part et d'autre de la voie	Commune
8	Aménagement du carrefour	Commune
9	Élargissement de voie à 6m au droit de Sare	Commune

COMMUNE DE

SARE

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

Dossier d'Approbation

SB-SUD	*PLAN INFORMATIF*	Septembre 2014
		U 2000
Prescription élargie le :		15/05/2009
Arrêté définitif le :		11/03/2011
Arrêté le :		26/07/2013
Mise à l'enquête publique le :		14/01/2014 au 14/02/2014
Approuvé le :		

ARTELIA
Ingénierie & Conseil
Infrastructures & Ville

Système géodésique RGF93